



## Mon patron m'enlève des heures de travail

-----  
Par Willcactus

Bonjour,

Je suis actuellement en period d'essai dans un restaurant. J'ai récemment dû poser un arrêt maladie de 3 semaines suite à une opération, étant censé reprendre mon poste ce lundi (07/10).

Seulement mon employeur avait oublié ma reprise et ne m'a donc pas donné mes horaire de la semaine, m' ayant dit que je reprendrai une semaine plus tard car mes heures avaient été donné à un autre employé. Est-ce légal ? Et devra-t-il tout de même me payer cette semaine non travaillée ?

Mon contrat stipule 11h de travail par semaine.

Merci à vous.  
Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

La convention collective des HCR ou de la restauration rapide permet des aménagements du temps de travail pour calculer vos horaires sur une période supérieure à la semaine .

Par de là, vu le nombre d'heures perdues cette semaine, il pourrait décider de vous les faire rattraper sur les semaines qui arrivent vu votre horaire hebdomadaire s'il y a un accord d'entreprise en ce sens .

Vous feriez toujours 11h de travail hebdomadaire en moyenne par semaine .